RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: FBD78CE6-50EE-811B-8171-BDE0ABA389EF

2DK Conseil

SASU au capital de 1.000 € Siège Social : [redacted]

RCS Toulon 983 769 431

****

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 11 NOVEMBRE 2026

DISSOLUTION ANTICIPEE/NOMINATION LIQUIDATEUR

L'an deux mille vingt-six, et le 11 novembre à 14 heures 30.
Monsieur Lionel de DEKEN, demeurant [redacted] propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de 1 000 euros de la société, associé unique et Président de ladite société, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 11 Novembre 2026 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé au [redacted]

DEUXIEME DECISION : Désignation du Liquidateur

Monsieur Lionel de DEKEN, demeurant [redacted] décide d'exercer les fonctions de Liquidateur non rémunéré durant la période de liquidation.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits certifiés du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Associé unique et Président

Lionel de DEKEN

